

Les insinuations d'une certaine presse, qui a prétendu que le comité s'était séparé à la suite d'un violent désaccord, sont entièrement fausses et de nature à causer du tort à tous les membres du comité et, selon moi, à tous les membres de la Chambre.

Tous les députés savent que, depuis 1964, la Chambre a poursuivi une bonne partie de ses importants travaux, aux termes d'une série d'ordres provisoires. Les réformes ainsi réalisées sont importantes, mais il est généralement admis que la Chambre ne pouvait compléter la réforme de sa procédure tant qu'elle n'aurait pas terminé l'examen de questions importantes comme les subsides et le processus législatif. Ces questions ont été étudiées minutieusement par un comité pendant la dernière session de la dernière législature. Les quatrième et cinquième rapports de ce comité, déposés les 13 et 20 mars 1968, sont à la base du rapport qui est maintenant présenté à la Chambre.

Je veux d'abord traiter de la question des subsides car, si cet aspect de notre rapport est adopté, il formera le cadre et le calendrier parlementaires sur lesquels seront axés tous les autres travaux de la Chambre.

Il n'y a pas lieu de rappeler aux députés qu'aux termes des articles provisoires du Règlement, les subsides sont débattus en deux étapes. Il y a quatre débats de deux jours sur les motions de subsides et 30 jours sont prévus pour l'examen des crédits en comité des subsides, ce qui fait 38 jours en tout.

Il est juste de dire que notre manière de traiter les subsides ne satisfait personne et justifie bien des reproches, dont voici, pour commencer, le plus important: elle ne parvient pas—elle n'y est d'ailleurs parvenue sous aucune législature—à remplir son but essentiel qui est l'examen complet et détaillé des crédits des ministères. Qu'on ait ou non fixé une période pour la conclusion des travaux concernant les subsides, les hantsards de nos assemblées sont pleins de lamentations et de condamnations concernant l'adoption de nombreux articles des subsides sans débat ni examen ni vérification à la fin de la session ou à la fin de la période des subsides. J'attire votre attention, monsieur l'Orateur, sur le fait que la plupart de ces lamentations qu'on a toujours consignées au compte rendu datent des années antérieures à l'époque où l'on a limité officiellement le nombre des jours consacrés aux subsides.

En outre, je crois nécessaire de signaler que, dans la mesure où l'on a discuté et examiné les subsides, en particulier au cours des législatures récentes, on a eu tendance à le faire longtemps après qu'on avait dépensé une bonne partie de l'argent. Cet examen qui

survient longtemps après l'initiative est contraire à la théorie du Parlement selon laquelle l'affectation des fonds doit d'abord être justifiée par les buts à remplir.

Je ne veux pas déprécier la compétence des députés, mais j'estime qu'il est également juste d'indiquer que les débats sur les subsides tendent à se transformer en discours généraux de la part de l'opposition et des membres du gouvernement. On pose rarement, sinon jamais, des questions détaillées sur les dépenses proposées. Les discours manquent d'équilibre: ils se limitent toujours au premier article des crédits ministériels et négligent un grand nombre d'autres articles.

Non seulement la discussion des prévisions budgétaires n'est-elle pas satisfaisante au comité des subsides, mais la formule adoptée pour l'étude de la motion des subsides est également imprécise et peu satisfaisante. Comme la Chambre le sait, lors des quatre occasions actuellement prescrites aux termes du Règlement provisoire où le gouvernement doit proposer la motion tendant à la constitution de la Chambre en comité des subsides, l'opposition a le droit de proposer des amendements et sous-amendements et de soulever des questions importantes de politique nationale. Ces débats, même s'ils sont utiles, perdent beaucoup de leur force et de leur effet pour les deux raisons suivantes: d'abord, parce qu'ils ne sont pas si nombreux, et ensuite parce qu'on n'en donne pas de préavis convenable. Ce n'est qu'aux derniers stades du débat que les députés sont vraiment prêts à s'attaquer aux points qui ont été soulevés.

Votre comité chargé de s'occuper des subsides a pour objet principal de redonner à la procédure des subsides à la Chambre sa vigueur et son utilité. Votre comité a remarqué que le Parlement britannique, par exemple, ne fait plus d'avance une étude détaillée des prévisions budgétaires; il consacre plutôt une partie du temps de l'étude des subsides à la discussion générale de questions de politique nationale qui sont soulevées par l'opposition.

En résumé, votre comité, pour ce qui est de la question des subsides, a adopté la recommandation unanime faite par son prédécesseur en mars 1968 selon laquelle on allierait le concept britannique, en consacrant certains jours au débat général à la Chambre, à l'étude minutieuse des prévisions budgétaires au comité permanent de la Chambre. A propos des subsides, le comité recommande que le Parlement s'en tienne à un programme annuel régulier. Il recommande que la session commence normalement en septembre ou au début d'octobre de chaque année et se termine vers le 1^{er} juillet de l'année suivante.